



Litige avec air france car ceci vendent des billet, demandent les

Par **nini47**, le **21/12/2014 à 12:03**

Ma fille a acheté un bille à d'avion sur le site d'air France pour un voyage aux états unis. Lors de son départ à Toulouse pas de soucis et à Amsterdam on lui signifie qu'elle ne peut embarquer car son passeport a été fait entre octobre 2005 et avril 2006. A aucun moment on lui a signifier qu'il y avait un PB autant quand elle a acheté ce billet pourtant les dates de validité lui ont été demandé, et aussi quand elle a fait le visa ! Mais personne ne se sent concerner, elle a eu donc à sa charge un retour sur paris (bien entendu ceci x2 car elle était avec son ami). A paris elle décide de faire un petit périple en Italie, elle réserve et le jour J quand ils arrivent à l'aéroport, le vol est annulé, là aussi elle perd les frais d'hébergement cela fait beaucoup de frais pour des jeunes qui débutent dans la vie même ils ont du travail, pendant combien de temps ils ne pourront pas repartir ? Merci de nous orienter pour arriver à avoir une aide.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **22/12/2014 à 12:44**

commencez déjà avec les compagnies aériennes...

Par **nini47**, le **22/12/2014 à 13:50**

c'est fait et Air France ne veut rien savoir, ils se cache derrière : nul est sensé ignorer la Loi ! Mais avec un passeport valide on ne peut imaginer tous les désagréments qui sont arrivés à ma fille. Il parait qu'il existe des assos qui essaient de resoudre les PB et en paiement ils prennent un pourcentage sur ceux qu'ils récupèrent.